

L'hôtel de la Marine sera confié aux Monuments nationaux



L'hôtel de la Marine, édifice construit et aménagé par Jacques-Ange Gabriel, de 1758 à 1774, pour Louis XV, avec son monumental péristyle à colonnade sur la place de la Concorde, à Paris, rejoindra le patrimoine emblématique de l'Etat, géré par le Centre des monuments nationaux (CMN). Cet établissement public est en charge des cent monuments historiques « phares » de la France, du Mont Saint-Michel à l'Arc de Triomphe, du Panthéon à la cité de Carcassonne ou à l'abbaye de Cluny. Le pilotage de ce vaisseau amiral ne sera ainsi plus confié au musée du Louvre, comme en avait décidé, le 24 janvier 2012, Nicolas Sarkozy, mais au CMN.

La décision doit être annoncée officiellement par le gouvernement dans les prochains jours. « *Le Louvre s'étant retiré, le ministère de la culture nous a demandé de faire des propositions pour son exploitation* », précise Philippe Bélaval, président du CMN. Un circuit de visites, couvrant les salons du premier étage, les galeries en balcons sur la place de la Concorde, comme l'appartement de Thierry de Ville d'Avray – intendant de ce qui fut le garde meuble royal de 1784 à 1792 –, et le boudoir de Marie Antoinette, serait ouvert au public, dès le départ des militaires au printemps-été 2015. L'Etat major de la Marine, qui occupe le bâtiment, aura alors déménagé pour rejoindre le « Pentagone » du ministère de la défense, dont la construction est sur le point d'être achevée dans le quartier Balard à Paris (15°).

20 000 M² SONT CLASSÉS

Après cinq années de vive polémique, le sort de ce monument d'Etat, bâti et occupé par et pour l'Etat, est enfin réglé. « *Nous avons expliqué au ministère qu'il n'y a pas que les parties historiques du devant qui ont un intérêt patrimonial, puisque tout est classé monument historique depuis 1862 : les 20 000 m² sont classés* », martèle Philippe Bélaval. Le président du CMN sait de quoi il parle, étant lui-même l'ancien directeur des patrimoines au ministère de la culture, en place au plus fort de la fronde, en 2011-2012, des défenseurs du patrimoine.

L'étude de 200 pages commandée par le ministère de la défense à Etienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques, confirma, en mai 2010, la valeur patrimoniale de l'ensemble du bâtiment aux 500 pièces, et non pas du seul étage noble et de son enfilade de salons restaurés pour 6,2 millions d'euros en 2009. Les sondages effectués ont montré que les décors anciens sont toujours en place, sous les aménagements et cloisonnements des bureaux des marins. « *Cet ensemble est authentique aussi bien dans ses matériaux que dans sa structure, grâce à une exceptionnelle continuité administrative de l'occupation des lieux* », précise l'architecte. Ajoutant : « *Avec sa collection de 700 objets mobiliers,*

L'Hôtel de la Marine est un rare conservatoire des matériaux anciens et de l'évolution des techniques architecturales du second œuvre et des arts décoratifs. »

Académiciens, historiens, conservateurs, architectes, artistes et simples citoyens, forts d'une pétition de milliers de signatures, voyaient d'un très mauvais œil la main mise du privé, comme l'Etat l'envisagea un temps, sur l'hôtel de la Marine, édifice témoin de trois siècles d'Histoire de France, dans ses heures les plus glorieuses – la fin de l'esclavage signée à l'hôtel de la Marine –, les plus sombres – la signature du procès verbal de Louis XVI et sa condamnation à la guillotine sur la place même, le bunker du commandement allemand de 1940, creusé sous la grande cour et demeuré intact – ou les plus rocambolesques, comme le fameux vol du collier de la reine, dérobé au premier étage où il était exposé sous les lambris dorés.

Dans un premier temps, l'ensemble de l'édifice, distribué autour de trois cours intérieures et ses 24000 m² était mis en vente au plus offrant sur le site Internet de France Domaine, service chargé des cessions immobilières de l'Etat au ministère du budget – photos du mobilier à l'appui. Devant le tollé général, la proposition était transformée en bail emphytéotique de soixante à quatre-vingts ans. Une dizaine de candidats répondirent à l'appel à projets de France Domaine. Dont Groupe Allard, avec son projet La Royale, soutenu par l'ancien ministre de la culture Renaud Donnedieu-de-Vabres et dédié aux métiers et au marché de l'art, avec une partie hôtelière de grand luxe, restaurants, boutiques, etc.

Très médiatisé, ce projet, qualifié par certains de « barnum commercial » et qui aurait coûté plusieurs millions d'euros pour sa conception à l'homme d'affaires Alexandre Allard, a déchaîné les passions. Pour calmer les esprits, le 4 février 2011, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, nommait une Commission scientifique chargée de se pencher sur l'avenir de l'hôtel de la Marine, dont il confiait la présidence à Valéry Giscard, lui-même signataire de la fameuse pétition. Celui-ci tranchera en souhaitant que « *le bâtiment reste propriété de l'Etat* ». Il sera entendu. Le Louvre, avec à sa tête Henri Loyrette, sera choisi, en juillet 2011, comme opérateur principal.

Reprenant le flambeau, François Hollande confirma, par son allocution du 14 juillet 2012 réalisée à l'hôtel de la Marine, être sur la même longueur d'onde. La crise économique aidant, la situation a de nouveau évolué. Le Louvre, présidé par Jean-Luc Martinez, a jeté l'éponge pour se concentrer sur son projet Pyramide et l'amélioration de l'accueil des publics. Aurélie Filippetti affirma au *Monde* que : « *Le Louvre doit se concentrer sur ses missions et non pas grandir* »... tout en insistant sur « *l'évidence : il [l'hôtel de la Marine] doit rester dans le champ public.* »

LE BUREAU DE GUY DE MAUPASSANT

En décembre 2013, répondant à l'attente de la ministre, le CMN proposait de piloter l'ensemble du vaisseau amiral. « *Il me paraissait une bonne chose que le CMN soit investi non seulement sur les parties à visiter, mais également sur le reste de l'édifice*, précise Philippe Bélaval. On réservera la possibilité pour La Cour des Comptes d'occuper des espaces dans les bureaux “banalisés”, sans intérêt patrimonial. Il n'y a plus de société immobilière chargée de l'exploitation des bureaux sous la direction de la Caisse des dépôts. Si celle-ci le souhaite, elle interviendra dans ce contexte mais pas en amont dans le dispositif. »

Les bureaux historiques de l'état major de la Marine, restés dans leur jus, dont celui de Guy de Maupassant, chargé des écritures, ou encore l'appartement du baron de Pont-l'Abbé, lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI, qui recèle un précieux salon, restauré en 1980 dans son état exact de 1788, tant dans son ameublement que dans ses soieries, moquettes et velours, pourraient être aussi ouverts au public. L'ancien garde-meubles royal, vitrine des arts décoratifs pour la population, première vocation de l'hôtel de la Marine, retrouverait sa fonction originale.

Florence Evin